

RETRAITE
PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE INDIVIDUEL

Fiche tarifaire

PER Individuel Carac

En vigueur au 1^{er} Janvier 2021



Fiche tarifaire PER Individuel Carac

VERSEMENTS

Versement minimum à l'adhésion	1 000 euros
Versement libre minimum ultérieur	1 000 euros
Versement programmé mensuel minimum	100 euros
Versement programmé trimestriel minimum	300 euros
Versement programmé semestriel minimum	600 euros
Versement programmé annuel minimum	1 200 euros

FRAIS

Droit d'entrée au GERP Carac	20 euros
Frais sur versements	0 %
Frais prélevés par la Carac pour le GERP Carac (montant maximum des actifs du plan)	0,15 %
Frais de gestion appliqués sur l'épargne-retraite en compte sur le support libellé en euros (en phase de constitution et de liquidation)	0,90 %
Frais de gestion appliqués sur l'épargne-retraite en compte sur les supports libellés en unités de compte (en phase de constitution)	0,90 %
Frais de mandat pour la gestion profilée à horizon	0 %
Frais sur arrrages de rente	0 %

FRAIS SUR TRANSFERT INDIVIDUEL OU COLLECTIF (sur la valeur de transfert)

Frais en cas de transfert entrant	0 %
Frais en cas de transfert sortant	Si le PER Individuel Carac est détenu depuis moins de 5 ans, les frais de transfert peuvent être facturés, dans la limite de 1% de l'épargne accumulée. Les frais sont nuls après la date d'échéance de liquidation. Jusqu'à 15 % maximum de la valeur du support libellé en euros transférés en cas de moins-values latentes.

ARBITRAGES LIBRES

Frais sur arbitrages	0 euro (gratuit)
<ul style="list-style-type: none">1^{er} arbitrage annuel (par année civile)Arbitrages libres suivants sur le montant arbitré	1,00 %
Solde minimum à laisser sur le support d'origine	400 euros
Montant minimum d'arbitrage	30 euros

ARBITRAGES AUTOMATIQUES

Frais d'arbitrages automatiques consécutifs au choix des profils de gestion	0 euro (gratuit)
Solde minimum à conserver sur le support d'origine	30 euros